

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique MARCOT, Maire.

Présents : ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BOISSONNET Annie, CLAUDEL Jean-Marie, FARRON Marie-Claude, GREGY Pascal, LAVE Michel, LAVEZ Francis, MARCOT Véronique, MAUGET Véronique, MICHEL Dominique, PARMENTIER Maryline, PETITJEAN Sylvie, PIERREL Christian, ROBERT Daniel, THIEBAUT Michaël, VANCON Nicolas, VIRY Claude,

Excusés: WYKA Pierre, PERNOT Stéphane

GERARD Pierrette a donné procuration à LAVEZ Francis

LAPOIRIE André, a donné procuration à Christian PIERREL

MOINE Sylvie a donné procuration à BOISSONNET Annie

Monsieur THIEBAUT Michaël a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 4 février 2010 est approuvé.

DELIBERATIONS

Approbation du compte administratif – Budget général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian PIERREL, Mme le Maire se retirant de la salle du Conseil lors du vote, procédant au règlement définitif du budget de 2009, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Réalisation de l'exercice		Report 2008		RàR			Résultat Cumulé
	Recettes	Dépenses	Excédent	Déficit	Recettes	Dépenses	Solde à couvrir	
Fonctionnement	2 459 045,22 €	1 537 409,53 €	635 320,34 €	- €				1 556 956,03 €
Investissement	1 887 047,67 €	881 985,92 €	150 599,09 €	- €	732 827,00 €	2 277 538,00 €	- 1 544 711,00 €	- 389 050,16 €
Solde	4 346 092,89 €	2 419 395,45 €	785 919,43 €	- €			- 1 544 711,00 €	1 167 905,87 €

Approbation du compte administratif – Eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian PIERREL, Mme le Maire se retirant de la salle du Conseil lors du vote, procédant au règlement définitif du budget de 2009, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Réalisation de l'exercice		Report 2008	RàR			Résultat Cumulé
	Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses	Solde à couvrir	
Fonctionnement	111 605,84 €	33 547,60 €	124 338,15 €				202 396,39 €
Investissement	98 174,13 €	455 601,25 €	298 497,12 €	302 016,00 €	294 400,00 €	7 616,00 €	- 51 314,00 €
Solde	209 779,97 €	489 148,85 €	422 835,27 €			7 616,00 €	151 082,39 €

Approbation du compte administratif – Forêt

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian PIERREL, Mme le Maire se retirant de la salle du Conseil lors du vote, procédant au règlement définitif du budget de 2009, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Réalisation de l'exercice		Report 2008	RàR			Résultat Cumulé
	Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses	Solde à couvrir	
Fonctionnement	134 757,86 €	20 061,38 €	12 805,03 €				127 501,51 €
Investissement	23 405,00 €	27 003,59 €	12 765,18 €	5 700,00 €	75 357,00 €	- 69 657,00 €	- 60 490,41 €
Solde	158 162,86 €	47 064,97 €	25 570,21 €			- 69 657,00 €	67 011,10 €

Approbation du compte administratif – Zone artisanale

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian PIERREL, Mme le Maire se retirant de la salle du Conseil lors du vote, procédant au règlement définitif du budget de 2009, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Réalisation de l'exercice		Report 2008	RàR			Résultat Cumulé
	Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses	Solde à couvrir	
Fonctionnement	252 040,66 €	252 040,66 €	46 331,03 €				46 331,03 €
Investissement	249 581,94 €	252 040,66 €	- 120 132,05 €	- €	- €	- €	- 122 590,77 €
Solde	501 622,60 €	504 081,32 €	- 73 801,02 €			- €	- 76 259,74 €

Approbation du compte administratif – Maison du Tourisme

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian PIERREL, Mme le Maire se retirant de la salle du Conseil lors du vote, procédant au règlement définitif du budget de 2009, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Réalisation de l'exercice		Report 2008		RàR			Résultat Cumulé
	Recettes	Dépenses	Excédent	Déficit	Recettes	Dépenses	Solde à couvrir	
Fonctionnement	18 420,00 €	14 139,50 €	- €				4 280,50 €	
Investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Solde	18 420,00 €	14 139,50 €	- €	- €			4 280,50 €	

Affectation des résultats – Budget général et annexes

Après avoir approuvé le Compte Administratif et avoir pris connaissance des résultats comptables de l'exercice 2009 du Budget Général et des budgets des services annexes de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide les affectations suivantes :

Budget Général :

Excédent de fonctionnement : 1 556 956,03 €

Excédent d'investissement : 1 155 660,84 €

Le Conseil Municipal décide de reporter le résultat d'investissement à la section d'investissement. Une partie de l'excédent de fonctionnement sera affecté à la section d'investissement pour couvrir une partie des Restes à réaliser soit 389 051€. Le solde de l'excédent de fonctionnement sera reporté à la section de fonctionnement soit 1 167 905,03.

Budget annexe de l'Eau :

Excédent de fonctionnement: 202 396.29 €

Déficit d'investissement: - 58 930.00 €

Le Conseil Municipal décide de reporter le déficit d'investissement à la section d'investissement. Une partie de l'excédent de fonctionnement sera affecté à la section d'investissement pour couvrir le déficit soit 51 314 €. Le solde de l'excédent de fonctionnement sera reporté à la section de fonctionnement soit 151 082.39 €.

Budget annexe de la Forêt:

Excédent de fonctionnement: 127 501.51 €

Excédent d'investissement: 9 166.59 €

Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'investissement à la section d'investissement. Une partie de la section de fonctionnement sera affectée à l'investissement pour couvrir les restes à réaliser soit 60 491 € et le solde de l'excédent de fonctionnement sera reporté à la section de fonctionnement soit 67 010,51 €.

Budget annexe de la zone artisanale :

Résultat de fonctionnement: 46 331.03 €

Déficit d'investissement: - 122 590.77 €

Le Conseil Municipal décide de reporter le déficit d'investissement à la section d'investissement. L'excédent de fonctionnement sera reporté à la section de fonctionnement.

Budget annexe Maison du Tourisme :

Résultat de fonctionnement: 4280.00 €

Déficit d'investissement: 0.00 €

Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement.

Approbation des comptes de gestion – Budget général et annexes

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare à l'unanimité que les compte de gestion du budget général et des budgets annexes de la Commune dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Urbanisme – Instauration du Droit de préemption urbain

Considérant l'intérêt que présente le droit de préemption urbain pour le développement et l'aménagement de la commune,

Mme le Maire expose qu'avec le PLU remplaçant le POS, il y a lieu de reprendre la délibération instaurant le droit de préemption urbain.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 17 décembre 2009 et charge Mme le Maire de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Zone artisanale – Vente de terrain

Mme le Maire lit aux conseillers municipaux le courrier de M et Mme L'HOTE Gérard, exposant leur projet de construction d'un bâtiment commercial pour leur fabrique d'escalier. Ils souhaiteraient pour ce faire, acquérir une parcelle du lotissement artisanal, en contrebas du cabinet vétérinaire pour une surface d'environ 1 300 m² (lot 1) Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'avis des Domaines, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sachant que le montant souhaité serait de 10 € HT/m² et accepte de réserver une parcelle de terrain (lot 1) d'environ 1 300 m².

Couverture haut débit – Participation

Pour améliorer la couverture haut débit de certains secteurs, la commune de Plombières-les-Bains, en partenariat avec le Conseil Général, va installer un équipement NRA ZO sur sa Commune et un certain nombre de secteurs de Xertigny pourraient en bénéficier. Il s'agit du Blanc Murger, du Chemin de la Couleuvre, de la Forge Neuve, de la Bessotte, du Gué du Saut et des Débans, soient 22 lignes. La commune de Plombières demande à Xertigny une participation financière pour les 22 lignes concernées.

Mme le Maire propose que Xertigny participe au coût de construction de l'infrastructure NRA ZO permettant aux abonnés d'avoir une couverture haut débit.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le coût revenant à Xertigny soit 6 088.22 €

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR Mme LE MAIRE AU CONSEIL

Marchés

- Les travaux de la maison de santé, de voirie et du logement de l'école maternelle avancent après des arrêts dus aux intempéries.
- Une réunion de travail avec les professionnels de santé a eu lieu le lundi 1^{er} mars. L'organisation intérieure a été modifiée pour tenir compte de la demande d'un podologue d'intégrer la maison de santé.

SICPV (Syndicat Intercommunal du Pays de la Vôge

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil de la réponse de M. le Président du SICPV suite à son courrier lui demandant de faire avancer la situation de ce syndicat qui semble s'enliser après le refus du Comité syndical d'entériner le retrait de Xertigny.

M. le Président du SICPV informe la commune qu'il a pris bonne note du courrier et qu'il a contacté M. le Président de la Communauté de communes du Val de Vôge qui avait exprimé le souhait de reprendre la gestion de la base de loisirs située à La Chapelle aux Bois. Sans réponse prochaine de sa part, il sera envisagé de vendre la piscine, comme cela avait été délibéré au SICPV, le 25 octobre 2007. Cependant, le temps que ce dossier avance, il incite Xertigny à inscrire dans son budget 2010 la même participation au SICPV qu'en 2009, soit 18 720 €.

Divers

- M. Le Guern, rédacteur de la gazette a exprimé son souhait de ne pas reconduire son contrat arrivant à échéance le 31 mars 2010.

Agenda

- Lundi 8 mars – 18h00 : rendu du bilan carbone par le SCOT
- Mardi 9 mars – 20h30 : réunion de la commission bâtiments
- Samedi 13 mars – 9h00 : réunion de la commission voirie
- Elections régionales 14 et 21 mars

Fait à Xertigny, le 5 mars 2010

Le Maire,
Véronique MARCOT